

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 février 2022

N° 21-02-02

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 février 2022

OBJET :

**Tarifification du séjour
neige de l'espace jeunesse**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Guy BERNE à Gérard ALLANCHE - Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON - Michel FRANCHINI à Philippe DENIS - Joaquim DE ALMEIDA à Philippe DENIS.

Membre excusé :

Rémi COURAULT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20220209-21-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 10/02/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFICATION DU SEJOUR NEIGE DE L'ESPACE JEUNESSE

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, rappelle que régulièrement les animateurs de l'espace jeunesse proposent à des jeunes de monter des projets pouvant aboutir à des séjours. Et parfois, les animateurs proposent des séjours déjà organisés afin d'intéresser un nouveau public.

Pour les vacances d'hiver 2022, il s'agit d'un séjour de découverte à Chalmazel (42) ouvert à tous, sans projet de groupe au préalable.

Les coûts des séjours proposés dépendent du projet et de son ampleur, c'est pourquoi il paraît évident de proposer des tarifs de séjours différenciés en fonction du coût réel du projet, tout en modulant au regard du lieu de résidence et du quotient familial CAF en cours.

Ainsi, pour les vacances d'hiver 2022, il est proposé un séjour neige selon les modalités suivantes :

Un séjour neige de 5 jours (14 au 18 février 2022) à Chalmazel pour 8 jeunes inscrits à l'espace jeunesse de Saint-Galmier, encadrés par un animateur permanent de la structure.

Il s'agit d'un séjour partenarial avec la MJC de Chazelles sur Lyon (14 jeunes et 3 animateurs) et la MJC de Bussières (8 jeunes et 1 animateur).

Le groupe sera hébergé en gîte à Chalmazel en gestion libre.

Sont prévues deux après-midis d'activités neige (rando-raquette et ski), les autres journées s'articuleront autour d'activités classiques de groupe en séjour.

La proposition tarifaire pour le séjour neige à Chalmazel comprenant l'hébergement, les repas, l'encadrement et l'animation est la suivante :

Quotient familial	Tarif St Galmier	Tarif Autres Communes
Moins de 600	180 €	185 €
Entre 601/900	185 €	190 €
Entre 901/1200	190 €	195 €
Entre 1201/1500	195 €	200 €
Entre 1501/1700	200 €	205 €
Plus de 1700	205 €	210 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces tarifs

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 février 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220209-21-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 10/02/2022

